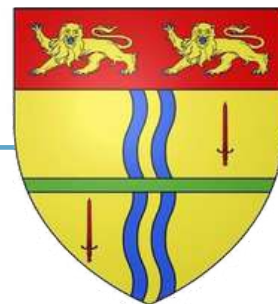


# NOUVELLES de Vimont



#6 | Été 2022



## Cliché souvenir

24 JUIN 2022

L'association Loisirs et Fêtes de Vimont organisait sa traditionnelle soirée de la Saint-Jean.

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

#### ***Vous venez d'avoir 16 ans ?***

Chaque jeune Français doit se faire recenser à l'âge de 16 ans pour ensuite participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Si les démarches ne sont pas effectuées, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

**Comment ?** La démarche est à effectuer en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (avec votre identifiant *FranceConnect*), ou en mairie muni des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

#### ***Horaires de tontes et tailles des haies***

L'arrêté municipal n°11/2005 indique les plages horaires pendant lesquelles les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à aide d'engins susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont autorisés :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- le samedi : 9h à 12h et 15 à 19h
- le dimanche et les jours fériés : 10h à 12h

Soyons vigilants quant au respect de ces horaires pour le bien de tous.

## A vos agendas

ÉVÉNEMENTS À VENIR



**7 JUILLET 2022 - 31 AOUT 2022**

Vacances d'été

**14 JUILLET 2022**

Fête nationale

**17 & 18 SEPTEMBRE 2022**

Journées européennes du patrimoine

# Code de la route

CE QU'IL FAUT SAVOIR



## PENSONS A NOS ENFANTS

### Vitesse et sens interdit du Chemin de Bénéauville

Pour rappel, la vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble des lotissements de la commune. Par ailleurs, de plus en plus de personnes prennent le sens interdit du Chemin de Bénéauville entre l'Allée Pierre Ménétrier et la Route de Paris. Cette infraction au Code de la route est passible d'une contravention de classe 4 avec une amende forfaitaire de 135€ et une perte de 4 points sur le permis de conduire. Différents contrôles de la Gendarmerie seront effectués ces prochains mois. Pour la sécurité de tous, respectons les règles de circulation !

# Le mot du Maire

ET DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Chères Vimontaises, Chers Vimontais,

Enfin, la situation sanitaire semble s'améliorer. Les mesures contraignantes s'assouplissent. Nous pouvons maintenant évoluer plus librement et nous rencontrer. Malheureusement, d'autres sujets d'inquiétudes se profilent. La guerre en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Si dans de nombreux domaines, la reprise économique est une excellente chose, elle est aussi accompagnée d'une inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières explosent. Comme pour les familles Vimontaises, les répercussions se font déjà sentir.

C'est dans ce contexte que le Conseil municipal a adopté le budget 2022 à l'unanimité : les taux d'impositions n'augmenteront pas. Cependant, les bases fixées par l'état augmenteront de 3,4%. Notre principal projet de cette année 2022 sera de lancer la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Je ne saurais terminer cet édito sans évoquer le nombre grandissant d'incivilités auxquelles nous devons faire face, causées par une minorité d'individus quelque fois extérieure à notre commune : dépôts sauvages de déchets, dégradations du mobilier urbain, stationnements anarchiques pour ne citer qu'eux. J'ai demandé à la Gendarmerie de porter une attention particulière à ces incivilités.

Je tiens à remercier tous les services municipaux pour leur action au quotidien. Merci également aux élus pour leur implication dans la gestion communale.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Pierre FORGEAS,  
Maire de Vimont.

 vimont.fr

 02 31 230 108

 mairiedevimont

Crédit photo : Mairie de Vimont, Yohann BAEVEU

Illustrations : Canva

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

COMMUNE DE  
**Vimont** 